Ligue du Sport Automobile des Hauts de France

ASA PICARDIE

38ème RALLYE DE PICARDIE

17 et 18 NOVEMBRE 2018

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Le 1er Octobre 2018
Ouverture des engagements	Le 1er Octobre 2018
Clôture des engagements	Le 5 Novembre 2018 à minuit *(cachet de poste faisant foi)*
Parution du Road-Book	Vendredi 9 Novembre 2018
Reconnaissances	Samedi 10 Novembre 2018 de 9h00 à 18h00 et Samedi 17 Novembre 2018 de 9h00 à 17h00
Vérifications administratives	Salle Espace Jeunesse 14 rue Aristide Briand à Airaines : Le samedi 17 Novembre 2018 de 16h00 à 20h30
Vérifications techniques	Place du Commandant Seymour à Airaines Le samedi 17 Novembre 2018 de 16h30 à 21h00
Mise en Parc fermé	Aussitôt après les vérifications techniques
1ère réunion du collège des commissaires sportifs	Le samedi 17 Novembre à 19h00 au PC Course, Hôtel de Ville d'Airaines
Publication de la liste des équipages autorisés	Le Samedi 17 Novembre à 22h00 au Tableau d'affichage officiel
Publication des heures et ordre des départs	Le Samedi 17 Novembre à 22h00 au tableau d'affichage officiel
Départ de la 1ère étape	Le dimanche 18 Novembre 2018 à 10h00 Place du Commandant Seymour à Airaines
Arrivée du Rallye	Le dimanche 18 Novembre 2018 à 15h16 Place du Commandant Seymour à Airaines
Affichage du classement provisoire	30 minutes au plus tard après l'arrivée de la dernière voiture au dernier CH
Affichage du classement officiel définitif	30 minutes après l'affichage du classement provisoire
Vérifications techniques finales	Dès l'arrivée à Renault Garage MILLE 33 avenue du Général Leclerc à Airaines
Remise des coupes	Sur le podium, Place du Commandant Seymour à Airaines, au fil des arrivées

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

GoTEK 7

LIEUX :

Distribution des Road-Book	**. Le samedi 10 Novembre 2018** De 8h30 à 12h00 et 13h30 à 16h00 Au restaurant de la Gare rue Colin à Airaines **. Le samedi 17 Novembre 2018** De 8h30 à 13h00 Salle Espace Jeunesse 14 rue Aristide Briand à Airaines
Vérifications administratives	Salle Espace Jeunesse 14 rue Aristide Briand à Airaines
Vérifications techniques	Place du Commandant Seymour à Airaines
PC Course	Mairie d'Airaines 8 place du 53ème R.I.C.M.S
Collège des commissaires	Mairie d'Airaines 8 place du 53ème R.I.C.M.S
Tableau d'affichage officiel	Salle des Fêtes rue Saint Denis à Airaines
Parc fermé de départ et d'arrivée	Place du Commandant Seymour à Airaines
Parc d'assistance	Rue du Paquet Greux et sur la D936 du n° 20 au n° 1 de la rue du 11 novembre à Airaines

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Picardie organise les 17 et 18 Novembre 2018, une épreuve d'endurance et de régularité intitulée

38ème RALLYE DE PICARDIE

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France le **10.09.18** sous le numéro **3418** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **650** en date du **10.09.18**

Comité d'Organisation

Président	LENGLET Jean-Pierre
Vice-Président	MISSWALD Jean
Trésorier Trésorier Adjoint	COUEDON Sylvain NOLLET Jean-José
Secrétaire	LENGLET Isabelle
Membres	COUEDON CHRISTINE DENIS BOISSEL Florence DENIS Eric LEJEUNE Pascal NOLLET Marie-Josée
Secrétariat	ASA DE PICARDIE 63 rue des Chanoines 80310 Picquigny Tél. 06 19 74 74 40 Mail : lenglet_jean-pierre@orange.fr Site : http://bandit12lc.free.fr/ASAPicardie
Permanence pendant le Rallye	au PC Course, Mairie d'Airaines 8 place du 53ème R.I.C.M.S Le Samedi 17 Novembre de 16h00 à 22h00 Le dimanche 18 Novembre de 9h00 à 16h00

Organisateur administratif & technique

Nom : ASA DE PICARDIE

Adresse : 63 rue des Chanoines
80310 PICQUIGNY

Tél. : 06 03 21 24 17

Mail : lenglet_jean-pierre@orange.fr

GoTEK 7

1.1P. OFFICIELS

Observateur de la ligue	François LANGLET	1559	01.02
Président du collège des commissaires sportifs	Guy LERBUT	179771	01.06
Membres du collège des commissaires sportifs	Annick NARGUET	1585	01.01
	Océane POINSENET	126543	01.11
Directeur de course	Jean-Marc ROGER	3257	01.14
Directeur de course adjoint	Michael LACHERE	58237	01.12
Adjoints a la direction de course PC	Julien GRESSIER	161143	01.11
	Thomas LEMIRE	35253	01.11
Adjoints à la direction de course sur les ES	Olivier GARROU	4310	01.02
	Patrick JOVE	128187	01.14
Médecin Chef	Rachid DRIS	135484	01.14
Adjoint à la direction de course voiture Tricolore	François LANGLET	1559	01.02
	Daniel DESCAMPS	221662	01.14
Adjoint à la direction de course voiture 00	Gilles HAVET	79520	01.88
	Pascal POINSENET	8910	03.25
Voiture Autorité	Jean-Paul MAILLARD	58	01.12
	Jean-Pierre LENGLET	179793	01.08
Voiture Damier	Yves BLANPAIN	197446	01.02
	Anne Catherine VIEHE	11415	01.02
Commissaire technique responsable	Alain LHEUREUX	4031	01.12
Commissaires techniques	Jean-Michel DESSE	5538	01.12
	François GODET	173824	01.12
	Michel LEBEAU	8842	01.01
	Mickael SCHIEPTES	56540	01.16
	Régis THILMANY	110645	01.11
	Yves VANACKERE	16710	01.14
Chargé des relations avec les concurrents (resp)	Aurélie FERNANDES	6743	01.02
Chargés des relations avec les concurrents	Michel GUENET	196276	01.08
Secrétaire	Isabelle LENGLET	219808	01.08
Responsable de la Presse			
Classements informatique et liaisons radios	Ligue des Hauts de FRANCE, Sébastien DUFRENNE		
Classements informatique	Jean-Philippe BACQ	5147	01.02
	Anita MISSWALD		01.08
Juges de faits	Hubert GUYOT	137484	13.03
	Valérie PAISANT	226240	1303

1.2P. ELIGIBILITE

Le 38ème Rallye de Picardie compte pour la **coupe de France des Rallyes 2019 coefficient 2,** pour le championnat des rallyes de la ligue du sport automobile des Hauts de FRANCE 2018 et du championnat de l'ASA de Picardie 2018 (Pilotes et copilotes).

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés seront convoqués pour les vérifications administratives qui auront lieu, selon les horaires individuels publiés sur le site internet de l'organisation (http://bandit12lc.free.fr/ASAPicardie) et de la Ligue des Haut de France et qui auront lieu le 17 Novembre 2018 entre 16h00 et 20h30 à la salle Espace Jeunesse 14 rue Aristide Briand à Airaines.

Les vérifications techniques auront lieu 30 minutes après la fin des vérifications administratives à Airaines, Place du Commandant Seymour.

GoTEK 7

Les vérifications finales seront effectuées : Renault Garage MILLE 33 avenue du Général Leclerc à Airaines.
Le Taux horaire de la main d'œuvre est fixé 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA 2018

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 38ème Rallye de Picardie doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 5 Novembre 2018 à minuit – cachet de la poste faisant foi - à l'adresse suivante : **63 rue des Chanoines 80310 PICQUIGNY** ou par mail : **lenglet_jean-pierre@orange.fr** mais dans ce cas la demande d'engagement ne sera prise en compte qu'à réception du montant des droits d'engagements.

3.1.10P. Le nombre maximum des partants ne sera pas supérieur à **140** voitures. Soit 120 modernes et 20 VHC. Si le nombre de VHC est inférieur à 20 partants, la liste des engagés au rallye moderne sera complétée par les équipages de la liste d'attente dans l'ordre de celle-ci afin d'avoir 140 équipages au total.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs **: 295€ +5€ soit 300€ au total**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **590€ + 5€ soit 595€ au total**
- **La somme de 5€ est exclusivement** affectée aux challenges récompensant les commissaires de la ligue du sport automobile des Hauts de FRANCE.

En cas d'interruption du rallye, les droits d'engagement seront définitivement acquis par l'organisateur dès lors que le départ de la voiture Tricolore a été donné.
Tout concurrent forfait avant le samedi 10 novembre 2018 à minuit sera intégralement remboursé.
Entre cette date et le début des vérifications, il sera fait une retenue de **90€.** L'engagement sera ensuite acquis à l'organisateur.
Les forfaits après le samedi 10 novembre 2018 pour cas de force majeure seront à l'appréciation du comité d'organisation.
Les forfaits doivent être déclarés obligatoirement par écrit (lettre ou mail)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du **montant des droits d'engagement,** ainsi que de **la photocopie des documents suivants** :

- Permis de conduire et licence du Pilote et du co-pilote
- 1ère page de la fiche d'homologation du véhicule.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA 2018.
L'assistance sera autorisée dans le parc d'assistance situé dans la rue du Paquet et sur la D936 du n° 20 au n° 1 de la rue du 11 novembre à Airaines.
Deux véhicules d'assistance par concurrent (un fourgon et un véhicule léger) seront autorisés dans le parc D'assistance. Ils seront identifiés par un autocollant obligatoirement collé sur le pare-brise.
Chaque concurrent est responsable de son équipe d'accompagnement et d'assistance.
Les plateaux et remorques devront être stationnés dans le parc d'assistance *(plan en annexe dans le road book).*

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA 2018.

4.8 GEOLOCALISATION

La mise en place de la géolocalisation doit être regardée comme une mesure de sécurité obligatoire au même titre qu'un harnais ou autre. Elle est donc obligatoire.
Pendant toute la durée du rallye, les voitures devront **obligatoirement** être équipées d'un traceur qui leur sera

GoTEK 7

remis au contrôle technique avant l'épreuve contre une caution (en chèque ou en espèce de 200€).
Cette caution sera rendue à la restitution selon les instructions qui seront remises en même temps que le traceur.
La ligue s'engage à rendre la caution, même en cas de destruction totale ou partielle du traceur suite à un accident survenu pendant le rallye.
Aucune location n'est à prévoir. Les coûts de fonctionnement sont supportés par l'organisateur et la ligue.
Le matériel de fixation sera fourni. Après le rallye, cette plaque ne sera pas reprise et pourra servir pour d'autres épreuves.
Il n'y a pas lieu de prévoir de branchement, ces traceurs étant autoalimentés pour toute la durée du rallye.
Pendant toute la durée du rallye, tout concurrent surpris en n'ayant pas son traceur en place ou ayant percé le film de protection sera sanctionné par le collège des commissaires sportifs, sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA 2018.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif ou un communiqué au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 38ème Rallye de Picardie représente un parcours de 88,300 kms.
Il est divisé en 1 étape et 2 sections.
Il comporte 4 épreuves spéciales (2 différentes) d'une longueur totale de 39,800 kms.
Les épreuves spéciales sont :

ES 1 & 3	CROQUOISN - SOUVENIR BERNARD GAJEK	14,400 Kms	x 2	soit 28,800 Kms
ES 2 & 4	DROMESNIL - SOUVENIR GEORGES COLIN	5,500 Kms	x 2	soit 11,000 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA 2018.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu :

ES 1 & 3	CROQUOISON - SOUVENIR BERNARD GAJEK	Samedi 10 Novembre 2018 de 9h00 à 18h00 et Samedi 17 Novembre 2018 de 9h00 à 17h00
ES 2 & 4	DROMESNIL - SOUVENIR GEORGES COLIN	

Le nombre maximum de passage autorisé sera de **3.**

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Mettre la couleur des chasubles en adéquation avec les RTS.
Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Combinaison ou chasuble orange
- Chef de poste : Chasuble

Le pointage des carnets de bord aux CH et aux éventuels CP, ainsi qu'aux Départs et aux Points Stop, se feront avec l'équipage à bord des voitures. L'équipage est seul responsable de son heure d'entrée dans la zone du contrôle. Cependant, pour les CH et s'il le souhaite, un membre de l'équipage peut se rendre (sans la voiture) à la table de contrôle.

GoTEK 7

7.5.16P : INTERRUPTION D'UNE EPREUVE SPECIALE

Le calcul des éventuels temps forfaitaires sera proposé par la direction de course au collège des commissaires sportifs et il pourra utiliser les informations exploitables de la géolocalisation. Si ce n'est pas possible, les méthodes habituelles seront utilisées.

7.5.17.2 GEOLOCALISATION

Les traceurs sont pourvus d'un bouton « **panic** », ce bouton ne peut être utilisé que pour une demande **d'aide médicale grave,** à l'exclusion de toute autre demande. En actionnant ce bouton, le concurrent doit avoir conscience que l'ES sera arrêtée et que les secours seront envoyés immédiatement.

Si ce point n'est pas respecté, le concurrent encoure une sanction pouvant aller jusqu'a la demande de passage de l'intéressé devant la commission de discipline de la FFSA par le directeur de course et/ou le collège des commissaires sportifs.

7.7P. ABANDON

En cas d'abandon (sur le routier ou sur une E.S), les concurrents ont l'obligation de prévenir le plus rapidement possible la Direction de Course en utilisant le numéro de téléphone suivant :

03.21.81.47.19

Toute omission sera soumise aux Commissaires Sportifs qui détermineront la sanction à appliquer.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA 2018.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA 2018.

ARTICLE 10P. PRIX - COUPES

Prix en espèces

Classement		1er	2ème	3ème	4ème	5ème
Général		295 €	225 €	185 €		
Classes	*1 à 3 partants*	140 €				
	4 à 5 partants	215 €	145 €			
	6 à 10 partants	225 €	170 €	70 €		
	+ 10 partants	295 €	180 €	140 €	90 €	60 €
Equipage féminin *(2 partantes minimum)*		140 €				

Si le nombre d'admis au départ est inférieur à 100, le montant des prix sera modifié en proportion du nombre de partants (sauf le classement général) ex : 70 partants = 70% des prix distribués, etc...
Les prix des classements scratch et classes seront non cumulables.

Les chèques correspondants à la remise des prix seront expédiés par courrier après l'épreuve.
Pour la remise des prix, les classes suivantes seront regroupées :

- Les classes A7 - A7K - FA7K
- Les classes A6 - FA6 - A6K - FA6K
- Les classes A5 - FA5 - A5K - FA5K
- Les classes N2 et N2S

Il sera distribué les coupes suivantes :

- Une coupe aux 3 premiers du scratch
- Au premier de chaque classe
- Une coupe récompensera un commissaire sur chaque ES

La remise des coupes aura lieu sur le podium, au fil des arrivées.

GoTEK 7